

Procès verbal du 04/07/09 à 10h00

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GALY Alain, GUIMONT Yves, HARTIG Pierre, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

Absent : CONTE Philippe

Madame MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Achat grange BERTHILLIER

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat de la grange de M. Berthillier attenante aux immeubles Jean Joseph LAGUERRE. Le paiement sera réalisé sur deux budgets.

Construction Columbarium

Le Conseil Municipal décide de la construction d'un columbarium dans l'extension du vieux cimetière le long du mur du chemin de La Freyte, le nombre de places restant à décider.

Durée des concessions, prix

Le Conseil Municipal préfère étudier ces questions en son temps

Modification délibération emprunt Logements sociaux

Le Conseil Municipal décide de différer d'un an l'amortissement de l'emprunt

Transfert compétences portage de repas et SCOT

Le Conseil Municipal vote favorablement les modifications des statuts de la Communauté des Commune concernant les transferts de compétences pour le portage de repas et la SCOT (schéma de cohérence territorial et adhésion au Syndicat mixte).

Délibération défense existence des communes

Le Conseil Municipal vote une motion pour la défense des collectivités territoriales.

Bornage Pla de Dessous

Le Conseil Municipal vote le bornage des parcelles communales du Pla de Dessous.

Questions diverses :

- Remplacement du délégué au Syndicat des Eaux du Soudour : pour raisons professionnelles M. Yves GUIMONT demande à être remplacé. Monsieur Bernard DEFFARGES est proposé comme nouveau délégué.
- Le Conseil Municipal décide d'une journée citoyenne le dimanche 6 septembre 2009 pour le nettoyage du Pujol et du Clavaire.
- InformationS Fête de Gourbit qui aura lieu du 7 au 10 août
- Course VTT du samedi 12 et dimanche 13 septembre 2009 : l'autorisation est donnée aux organisateurs de traverser le village pour ces deux journées.
- Arbres coupés par la tempête : autorisation est donnée à M. Rascol de récupérer les arbres couchés.

Fin de la séance 11h20.